



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

De l'institution à l'individu. Esquisse du paysage agri-environnemental dans trois pays européens

Mr Jean-Paul Billaud, Mme Florence Pinton

Citer ce document / Cite this document :

Billaud Jean-Paul, Pinton Florence. De l'institution à l'individu. Esquisse du paysage agri-environnemental dans trois pays européens. In: Économie rurale. N°249, 1999. Les mesures agri-environnementales. pp. 62-70;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1999.5063>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1999_num_249_1_5063

Fichier pdf généré le 26/03/2019

Abstract

From institutions to individuals: sketching the agri-environmental landscape in three european countries

This paper accounts for a comparative research on the application of agri-environmental measures in Germany, France and Portugal. The results we present here are extracted from a sociological inquiry conducted with about 700 farm-holders, in seven regions of these three above-mentioned European countries. We have questioned these farmers -had they signed or not any agreement- and all the various actors implied in the implementation of this European policy on the local as well as on the national scale. In this paper, we aim at explaining why applying these agri-environmental measures impulses a paradoxical dynamics coming to light thanks to the different scales taken into account by the analyses. If these measures come in addition to others already existing, the engagement of farmers is to be replaced in a social logic combining choices arising from their experience as producers, but also arising from their growing awareness of their citizenship.

Résumé

Cet article rend compte d'une recherche comparative sur l'application des mesures agri-environnementales en Allemagne, France et Portugal. La recherche dont sont extraits les résultats s'appuie sur des enquêtes sociologiques menées auprès d'environ 700 exploitants agricoles, dans sept régions de ces trois pays européens. Des agriculteurs signataires de contrats ou non, ont été interrogés, mais également les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de cette politique européenne, de l'échelle nationale à l'échelle locale. L'objectif de cet article est de montrer en quoi l'application des mesures agri-environnementales donne lieu à une dynamique paradoxale que seuls révèlent les changements d'échelle auxquelles l'analyse procède. Si les mesures agri-environnementales s'inscrivent dans des dispositifs déjà en place, l'engagement contractuel doit être replacé dans une logique sociale combinant des choix issus de l'expérience du producteur, mais aussi de la prise de conscience du citoyen.



D e l'institution à l'individu

Esquisse du paysage agri-environnemental dans trois pays européens

La coopération scientifique dans le cadre de l'Europe a permis à des équipes de recherche appartenant à trois pays différents de mener un programme commun visant à comparer l'application des mesures agri-environnementales en Allemagne, en France et au Portugal¹. La recherche dont sont extraits les résultats s'appuie sur des enquêtes menées dans sept régions². Elle peut se décomposer en deux parties. Dans un premier temps, les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de cette politique européenne depuis les échelles nationales jusqu'aux échelles locales ont été identifiés, puis interrogés, afin de reconstituer les dispositifs institutionnels requis dans chaque pays par l'application de ces mesures et leur inscription dans les formes de l'action publique. Les diverses expressions de l'application d'un règlement communautaire ont été analysées dans des contextes nationaux et régionaux, marqués par une forte diversité productive, politique, sociale et idéologique vis-à-vis de l'agriculture et de l'espace rural. Dans un deuxième temps, près de 700 agriculteurs répartis dans les sept régions ont été interrogés sur la base d'un questionnaire fermé commun aux trois pays, afin de permettre la constitution d'une base de données européenne³. Le rapport des exploitants agricoles à l'environnement a été décrypté à partir d'une analyse factorielle associée à une grille d'interprétation.

Il est important de souligner le caractère innovant de cette démarche comparative par son approche systématique des mesures agri-environnementales⁴, et ceci tout au début de leurs applications sur le terrain. Sur le plan

méthodologique, cet objectif s'est traduit par des choix de niveaux d'observation susceptibles de prendre en compte à la fois l'ensemble des mesures, leur diversité et les conditions de leur application (Katalyse, 1995). L'existence de structures spécifiques décisionnelles à l'échelle régionale en Allemagne et en France nous a conduits dans un premier temps à privilégier les régions comme échelle d'observation. En Allemagne, les trois régions retenues sont représentatives des importantes disparités nationales observées dans les politiques agri-environnementales alors qu'au Portugal, elles se sont naturellement imposées en tant que zones agraires visées par les autorités publiques. En France, les deux régions proposées ont en commun d'être représentatives de la diversité des paysages ruraux français, exception faite de la zone méditerranéenne, tout en possédant leurs propres caractéristiques. Ces différentes orientations d'un pays à l'autre répondent à notre souci d'appréhender des dispositifs et des comportements d'acteurs suffisamment représentatifs des réalités nationales.

L'objectif de cet article est de montrer en quoi l'application des mesures agri-environnementales donne lieu à une dynamique paradoxale que seuls révèlent les changements d'échelle (région, exploitation) auxquels l'analyse procède. Les résultats présentés doivent être considérés comme un état des lieux, à un moment précis du processus de mise en place de cette politique, dans trois pays membres.

L'analyse des dispositifs et des pratiques institutionnels

Avant de passer à l'examen des dispositifs et des acteurs mobilisés par l'application des mesures dans les trois pays, une question préalable s'est imposée à nous comme référentiel de base à l'analyse comparative : quelle construction sociale accompagne la notion d'« environnement rural » dans chaque pays ? Chaque équipe s'est livrée à une approche historique pour comprendre les différents processus de confrontation entre la question agraire et la problématique environnementale (Billaud, Bruckmeier, Patrício, Pinton, 1996).

L'analyse socio-politique (interprétation des mesures et choix d'application au niveau national, information auprès des agriculteurs et sensibilisations locales, arbitra-

1. Les résultats de recherche sont liés à un contrat avec la commission bruxelloise (1994/1995). Les trois équipes de chercheurs appartiennent respectivement à Katalyse (Institut für angewandte Umweltforschung, Cologne), au CNRS/Ladyss (Université Paris 10) et au CIES/ISCTE (Lisbonne). La coordination a été assurée par Karl Bruckmeier (Allemagne).

2. Allemagne : Basse Saxe au nord, Rhénanie-Palatinat au sud, et Saxe à l'est. France : Bourgogne et Poitou-Charentes. Portugal : Tras os Montes au nord, Alentejo au sud.

3. Le temps de passage du questionnaire dans chaque exploitation a été en moyenne d'une heure. Il est organisé en 4 parties et porte sur 410 variables de base. Le logiciel SPSS a été utilisé pour le traitement statistique.

4. Il est utile de rappeler que les opérations locales, antérieurement connues en France sous le terme d'article 19, ne sont qu'un des aspects des mesures agri-environnementales et ne sont donc pas traitées en tant que telles dans cette recherche. Les conclusions présentées ne sont donc pas applicables au cas particulier que représentent les opérations locales, pour lesquelles on se reportera à : Alphandery P., Billaud J.-P., 1996.

ges et processus de négociation entre les différents gestionnaires) a permis ensuite de mettre en évidence une continuité entre les formes de coordination mobilisées pour appliquer les mesures et les dispositifs de gestion agricole préexistants. Nous présentons ici les principaux résultats de cette analyse⁵.

1. Une prise en compte inégale de la dimension environnementale dans les politiques agricoles

La dimension historique de la relation existante entre l'agriculture et l'environnement permet de comprendre à la fois la portée idéologique de telles mesures et la capacité des différentes nations à les mettre en œuvre. Cette « traduction » nationale des mesures agri-environnementales semble la condition première de leur acceptation. Selon les pays d'accueil, celles-ci ne sont pas investies des mêmes objectifs, les préoccupations prioritaires des nations en matière d'agriculture et d'environnement n'étant pas identiques. La notion même d'environnement, fortement intériorisée en Allemagne et à laquelle est sensibilisée aujourd'hui une grande partie de la population française, ne trouve que très peu d'écho au Portugal. On peut faire l'hypothèse que la question de l'environnement est d'autant plus discutée que le processus de modernisation agricole est plus avancé. Et la critique de la modernisation est en retour l'expression d'une crise environnementale perçue et reconnue comme telle.

Une dynamique bien amorcée en France

En France, c'est à la fin des années 1980 que la question de l'environnement est posée à l'agriculture, dans un contexte où l'Europe a un rôle moteur⁶. Son originalité dans le débat social tient sans doute à ce qui est mis en avant avec insistance, à savoir les problèmes posés par la déprise et l'apparition de zones en friche, les questions de pollutions d'origine agricole demeurant un sujet tabou (Mormont, Mougenot, 1993 ; Billaud, 1994 ; Jollivet, 1994). Cette préférence française pour la question de l'occupation du territoire traduit la place spécifique de la question agraire dans le débat national (Duby, Wallon, 1976). Le paysan doit rester le gestionnaire privilégié du territoire. Mais cette prétention de l'agriculture est fortement contestée à partir des années quatre-vingt-dix avec l'identification de nouveaux « risques » (Duclos, 1991 ; Jollivet, 1997). De plus, le processus de décentralisation, initié en 1983, a déclenché la recomposition des modes de régulation du secteur agricole en tant que composante essentielle de la gestion des territoires ruraux. La régionalisation adoptée par la France dans l'application des mesures agri-environnementales ne fait que rendre plus sensibles les enjeux de décentralisation des politiques publiques. Le traitement des problèmes d'environnement occupe depuis quelques années une place de plus en plus importante par le biais de dispositifs locaux d'application et de coordination qui

représentent des tentatives de construction d'une autre légitimité (Alphandery, Billaud, 1996). L'application des mesures, sans provoquer de changements spécifiques, ne fait que renforcer cette évolution.

La recherche d'un paradigme agricole en Allemagne

L'unification de l'Allemagne en fait une société partagée quant à ses représentations et ses pratiques. À l'Ouest, le modèle de la ruralité traditionnelle est défendu dans un pays régi par une organisation fédérale, alors que l'Est est affecté par des changements structurels et idéologiques importants. Pour se limiter à l'Ouest, la perception de la ruralité est largement influencée par le discours critique qui accompagne la modernisation de l'agriculture et ses impacts sur l'environnement (Simmons, 1993). Alimenté les premières années par ses conséquences visibles et esthétiques (standardisation des paysages agricoles), ce débat a pris toute son ampleur au début des années 90 (Born, 1989, Lieffering, Lowe, Mol, 1993, Bruckmeier, 1992), en incluant d'autres aspects comme les problèmes de santé des populations, de contact avec la nature, etc. D'un conflit se jouant entre les grands lobbies agricoles et les puissantes associations de protection de la nature, on est passé à un consensus généralisé entre représentants de l'agriculture et de l'environnement. Cette convergence de perceptions a engendré des mesures innovantes en matière de politique agricole. Les mesures agri-environnementales arrivent dans un paysage intellectuel et politique apte à les absorber sans grands remous : le lien agriculture/environnement est déjà largement débattu par une société civile en prise directe avec les dysfonctionnements écologiques provoqués par la modernisation agricole.

Une problématique agricole dominante au Portugal

Au Portugal, même si le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles est créé en 1990, la notion d'environnement n'appartient pas encore au débat social. Les vrais problèmes posés par l'agriculture sont d'abord sociaux (Almeida, 1977). S'il existe un lien établi entre l'agriculture et l'environnement, il s'est construit, comme en France, en dehors du processus de modernisation agricole circonscrit à quelques zones côtières. L'agriculture du pays est dominée par des petites exploitations familiales caractérisées par un système de production extensif dont l'enjeu n'est pas tant la production alimentaire pour le marché que sa propre reproduction⁷). Les pratiques agricoles apparaissent peu agressives vis-à-vis du milieu naturel et les paysages ruraux sont proches d'une nature préservée et entretenu. C'est beaucoup plus l'exode rural et le processus de désertification qui menacent ces espaces et font du devenir de l'agriculture traditionnelle une question nationale (Mansinho, Schmidt, 1994). Entre 1981 et 1991, la population agricole a en effet chuté de 25,7 % à 16,7 %. Les mesures agri-environnementales sont ainsi soumises à la problématique agricole portugaise dans un pays où la question de l'environnement n'a pas encore de véritable légitimité.

5. Pour plus de précisions, consulter le rapport final (Billaud, Bruckmeier, Patrício, Pinton, Lima, Riegert, 1996).

6. Sur un tel contexte, voir : Mathieu, Jollivet, 1989 ; Viard, 1990 ; Deverre, 1994.

7. Rappelons que le Portugal ne produit pas d'excédents agricoles. Sa production est insuffisante pour répondre à la demande interne.

2. Une continuité des cadres d'intervention

L'application par les différents États-membres d'une politique inspirée de la réforme de la PAC reflète une grande diversité de mise en œuvre que l'on peut mettre en relation avec les particularités de chaque pays dans leur traitement de la question agricole. En déléguant aux structures politico-administratives en place la responsabilité de l'application de ces mesures, les États font preuve d'une continuité structurelle : la tendance est de reproduire une situation antérieure garante d'une stabilité des rapports de forces entre les différents intervenants mobilisés. Les voies traditionnelles de la gestion agricole sont investies, même si l'on peut voir poindre dans certains cas une évolution certaine.

Le renforcement des départements et l'hégémonie agricole en France

L'application des mesures emprunte à deux logiques distinctes : une politique nationale à travers la création d'une prime au maintien des systèmes extensifs, dite communément « prime à l'herbe » dont l'objectif affiché est d'enrayer la diminution de la surface des prairies, et une politique de régionalisation des mesures qui s'inscrit dans un processus de décentralisation amorcé il y a plus de 10 ans. Malgré la volonté de renforcer l'identité régionale, le département s'est vite imposé comme échelle pertinente d'observation, les arbitrages, choix et décisions se prenant essentiellement à ce niveau⁸. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce renforcement du département sur le plan institutionnel : d'abord, la faiblesse des moyens régionaux débloqués au regard de la prime à l'herbe prive la région du « pouvoir » qu'elle était en droit d'attendre de ses prérogatives en matière budgétaire. Ensuite, en raison de la connaissance nécessaire du terrain, les milieux agricoles, sollicités pour l'application de cette mesure, préservent leur espace de compétence, essentiellement établi au niveau départemental. Ils gardent sur ce terrain une relative maîtrise sur le plan de la négociation comme sur celui de la décision. Certes, les représentants de l'environnement font progressivement leur entrée dans la gestion agricole du territoire mais restent cantonnés dans une situation qui limite leur capacité d'intervention : rôle d'information et d'expertise pour les questions sur lesquelles ils ont une réelle compétence, travail de cartographie et d'inventaires. La place qui leur est laissée reste tributaire des rapports de forces entre institutions prévalant avant les opérations agri-environnementales. De ce point de vue, on notera des situations contrastées d'un département à l'autre liées à leur histoire spécifique⁹. Mais la profession agricole, beaucoup mieux structurée et composée

8. Nous avons volontairement choisi deux départements (Yonne et Vienne) avec des enjeux environnementaux faibles. Ils couvrent par contre toute la panoplie des mesures et offrent une grande diversité de systèmes de production.

9. La Vienne côtoie le département de Charente-Maritime où la présence d'importantes zones humides s'est traduite par de nombreuses confrontations entre le secteur agricole et celui de l'environnement. Bénéficiant de ce savoir-faire, les associations qui agissent localement ont une capacité de concertation importante. Ce qui n'est pas le cas de l'Yonne où les associations de protection de la nature jouent un rôle insignifiant, ce qui reflète vraisemblablement leur manque d'expérience.

de permanents, se mobilise plus vite et plus efficacement que la sphère environnement. Sa forte organisation lui donne une capacité de régulation et de résistance supérieure à celle des autres professions (Moulin, 1988).

Une forte autonomie des Länder et des pratiques de négociation acquises en Allemagne

La responsabilité de l'application des mesures est partagée entre l'État fédéral (Bund), et les régions (Länder), à travers le « commun Task »¹⁰. D'un côté, les modalités du traitement social et politique des mesures agri-environnementales sont définies par les Länder, véritables structures administratives qui défendent le principe de subsidiarité et jouissent d'une grande autonomie vis-à-vis de l'État fédéral. Les programmes affichés par ces entités politiques varient considérablement du Nord au Sud, reflétant en cela d'importantes disparités structurelles et budgétaires. Des trajectoires politiques propres à chaque Land, des projets déjà plus ou moins engagés dans le domaine de l'agri-environnement et des contraintes budgétaires arbitrées en fonction d'enjeux locaux favorisent une très grande diversité dans l'application des mesures. Leur intégration va être l'occasion de raviver les traditionnels conflits qui opposent au sein des Länder les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement (Hepburn and Weins, 1993) : elles s'inscrivent dans un rapport déjà établi des forces politiques plutôt que dans une dynamique nouvelle de confrontation d'acteurs. S'il y a en effet un consensus politique quant à la nécessité de réformer l'agriculture, les controverses quant aux solutions à adopter divisent les différents acteurs politiques (Heinze, Voelzkow, 1993). Par ailleurs, dans son effort de standardisation agricole, l'État fédéral, à travers l'organisation médiatrice, le GAK¹¹, partage avec les régions une responsabilité dans la mise en œuvre des mesures. Ceci l'a conduit à définir, en concertation avec les Länder, un programme « basique » dont l'objectif est d'harmoniser les mesures et de favoriser le développement d'une agriculture adaptée aux nouveaux défis environnementaux.

Une approche centralisée en termes de systèmes agraires au Portugal

Si les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement ont officiellement la responsabilité conjointe de la mise en œuvre des mesures agri-environnementales au Portugal, dans la réalité, le premier en garde toute la maîtrise¹². Le ministère de l'Environnement vient d'être nouvellement créé et les associations nationales de protection de la nature n'ont pas encore pleinement acquis leur légitimité politique. La traduction des mesures agri-environnementales se fera selon une approche centralisée dans la pure tradition de la gestion agricole, la nature des rapports liant le puissant ministère, les délégations régionales et les deux importantes fédérations des agriculteurs

10. Accord cadre entre les Länder et le Bund qui illustre le « fédéralisme coopératif » pratiqué par l'Allemagne.

11. Gemeinschaftsaufgabe Agarstruktur und Küstenschutz. Le GAK a été créé dans les années soixante comme instrument de coordination.

12. À travers le IEADR, Instituto de Estructuras Agrarias e Desenvolvimento rural.

écartant toute possibilité d'ouverture aux représentants de l'environnement. À ce monopole national de la question correspond un choix politique de planification des mesures. Le ministère appliquera à travers ses ramifications régionales, quatre programmes successifs dont il aura défini les priorités géographiques et temporelles, en fonction de la spécificité des régions agraires présentes au nombre de sept sur le territoire. Les régions intérieures souffrent de désertification au moment même où les élites urbaines redécouvrent les vertus d'une société rurale vivant en harmonie avec son milieu. La priorité nationale est de freiner l'abandon de ces régions et d'améliorer les conditions de vie des familles qui perpétuent le système agricole traditionnel, garant de l'occupation et de l'entretien de l'espace. Pour répondre à cet objectif, le premier programme appliqué est intitulé « extensification et maintien des systèmes agricoles traditionnels ». Vient en seconde position « la conservation des ressources naturelles et des paysages ruraux ». Contrairement à la France et à l'Allemagne, l'État retient d'abord les régions agraires dominées par une agriculture extensive pour y appliquer un programme conçu spécifiquement pour elles. En prenant pour cible dans ces régions une population agricole marginalisée, l'État canalise son appui sur un seul type de système de production, ce qui se traduira par une adhésion de l'ensemble des agriculteurs éligibles à ce qui est présenté comme un programme de soutien à l'agriculture traditionnelle.

3. Des traductions politiques qui donnent lieu à de grandes disparités dans les applications

Les cadres d'intervention et de définition des mesures comme les rapports de forces entre les différents acteurs impliqués en déterminent la signification et la portée. Ainsi, les choix politiques qui dominent en France et en Allemagne favorisent à la fois une grande diversité des mesures et tendent à toucher l'agriculture dans son ensemble, contrairement au Portugal où le caractère centralisé des décisions permet de définir des actions identifiées comme prioritaires pour les appliquer au secteur agricole en difficulté.

En France, une dynamique agricole faiblement affectée

L'engagement dans les programmes du règlement 2078 prend des significations différentes selon qu'il s'agit d'un programme de « reconversion à l'agriculture biologique » ou bien de l'obtention d'une prime à l'herbe qui ne fait que valider un système de production en place. La priorité nationale, celle de la prime à l'herbe, est liée à une préoccupation classique en France de gestion du territoire et d'occupation de l'espace. Pour une période de 5 ans, l'agriculteur s'engage à maintenir ses pratiques d'élevage extensif contre la somme de 250 F/ha/an. Après un an de fonctionnement, 117 303 demandes ont été acceptées et concernent 5,7 millions d'hectares pour un montant total qui s'approche du milliard de francs (circulaire DEPSE /SDEEA n° 7012, 1994). La dépense pour 1994 a dépassé 1,2 milliard de francs. La distribution géographique des primes est inégale, l'essentiel des demandes provenant du

Massif central. Pour appliquer leur programme, les régions ont dû se répartir en fonction de leur surface agricole environ 626 millions de francs¹³ pour des périodes de 5 ans (1993-1997). En 1995, 13 500 contrats seulement ont été déposés. La définition de ces mesures relève cette fois-ci d'une démarche environnementale qui consiste à identifier des zones ou des systèmes de production, éligibles en fonction de paramètres écologiques établis par des expertises scientifiques pour l'essentiel. D'un budget global sensiblement inférieur à celui que totalise la prime à l'herbe, ces programmes régionaux affichent en 1996 comme poste de dépense le plus important la protection des eaux. Il est suivi par les opérations locales puis la diminution de la charge de cheptel. L'agriculture biologique arrive seulement en 4e poste de dépense.

Dans la réalité, le nombre d'agriculteurs engagés dans un contrat restera relativement marginal par rapport à l'ensemble de la profession agricole. Au moment de nos enquêtes sur le terrain, plus d'un an après le lancement des opérations, le nombre de participants à ces mesures dans les départements respectifs de l'Yonne et de la Vienne ne dépassait pas la centaine, représentant moins de 2 % des agriculteurs, alors qu'on dénombrait à la même époque pour les deux départements 1 100 bénéficiaires de la prime à l'herbe. Il en résulte au moins pour ces deux départements que l'application des mesures n'affecte que très faiblement la dynamique agricole sur le terrain, les moyens déployés étant loin d'être à la hauteur des objectifs affichés. Cette faiblesse des moyens régionaux explique en partie le scepticisme ambiant et les restructurations institutionnelles de faible portée.

Les politiques des Länder renforcées en Allemagne

Les mesures agri-environnementales semblent trouver leur meilleur terrain d'expression, en tant que telles, en Allemagne. Se greffant sur une tradition institutionnelle de gestion agri-environnementale, elles se sont rapidement multipliées et ont couvert une partie importante du territoire. Courant 1995, plus de 4,5 millions d'hectares de terres (sur un total de 17 millions, soit 26 %) étaient concernés par une ou plusieurs mesures, le « programme basic » — dont l'objectif est de toucher l'agriculture dans son ensemble et les exploitations dans leur totalité — couvrant à lui seul près de 2,8 millions d'hectares. Il concerne les mesures d'extensification, de réduction d'intrants et de soutien à l'agriculture biologique. Les mesures liées à l'extensification (pâturages, terres arables, cultures spéciales) ont attiré à elles seules 185 000 participants et totalisent le plus grand nombre de candidats, les autres mesures ayant peu de signification à l'échelle du pays. Si le « programme basic » représente un aspect important des mesures, dans la réalité, les conditions requises pour en bénéficier ne nécessiteront pas des changements notables dans les systèmes de production. D'autre part, on note du Nord au Sud une très grande diversité des formes d'implantation des programmes par les Länder, avec des applications beaucoup plus ambitieuses dans les régions

13. Les budgets annuels de l'ensemble des mesures s'échelonnent entre 1,7 et 12,7 millions de francs selon les régions (Boisson, Buller, 1996).

agricoles défavorisées du Sud qui présentent un nombre record de candidats (totalité de 198 000 candidats). Selon l'équipe de recherche allemande, la différence de participation enregistrée dans les trois régions investies¹⁴ ne doit pas être seulement interprétée comme reflétant certains handicaps structurels mais aussi comme l'expression des politiques menées par les « gouvernements » du Sud déjà mobilisés dans des programmes agri-environnementaux antérieurs auxquels les mesures sont intégrées.

Un appui sélectif et une concentration des aides sur les régions de l'intérieur au Portugal

Le programme prioritaire, qui se décline en 12 mesures, concerne « l'extensification et les systèmes traditionnels » (45,7 % du budget global, soit 16,5 millions de francs), l'agriculture intensive et moderne bénéficiant d'un budget inférieur à 8 % (programme de « réduction de la pollution »). Dans la réalité, la politique agri-environnementale s'assimile à la protection d'une agriculture d'occupation du territoire, largement présente dans les terres de l'intérieur, sous différentes formes (culture d'oliviers, vergers, prairies naturelles). Au Nord et au Centre prédominent de petites exploitations familiales (*minifundias*) où les exploitants partagent leur temps entre une agriculture de subsistance et des activités extérieures rémunérées qui leur permettent de maintenir leur exploitation et leur emprise sur le territoire. Par opposition, le Sud se définit par la dominance de grandes propriétés (*latifundias*) peu entretenuées et dont les propriétaires absentéistes vivent en ville. Ces différences régionales classiquement désignées en termes de dichotomie Nord/Sud vont être « gommées » en quelque sorte par l'application des mesures agri-environnementales qui crée une nouvelle opposition intérieur/littoral (Est et Ouest) : les aides financières sont accordées aux familles de l'intérieur afin de freiner leur exode vers la côte et d'entretenir le paysage. Les deux régions retenues par l'équipe de recherche portugaise, au nord et au sud des régions de l'intérieur, sont situées dans la région agraire correspondant à l'aire d'implantation du programme prioritaire, à l'époque unique programme en cours d'application (1994-1995). Les candidats éligibles dans les deux régions étaient au nombre de 12 405 pour le nord et de 1 036 pour le sud, ce qui représente respectivement 15,5 % et 2,2 % du nombre total de d'exploitants. Il fut parfois difficile pour les enquêteurs, étant donné les procédures d'échantillonnage, de repérer les non adhérents à une mesure, à l'échelle des petites sous-régions. L'application des mesures vise donc ici à maintenir dans les régions agraires de l'intérieur l'ossature d'une « société rurale » investie de nouvelles fonctions.

4. L'agri-environnement : de nouvelles configurations institutionnelles ?

Cette analyse comparative appliquée à plusieurs régions appartenant à trois pays de l'Union européenne permet de

dégager quelques grandes tendances. On doit d'abord souligner l'hétérogénéité des situations sur lesquelles se gèrent les mesures agri-environnementales. À cette hétérogénéité des situations correspond une grande diversité des traductions qui reflète la nécessité ressentie par chaque pays d'adapter ses actions aux politiques agricoles internes. En ce sens, les mesures agri-environnementales ne bousculent pas les dispositifs institutionnels d'ensemble de l'agriculture. Leur modalité de mise en place et leur impact réel sur les pratiques agricoles révèlent les dynamiques évolutives propres à chaque pays dans le cadre de leur construction du lien entre agriculture et environnement. On est alors en droit de se demander si, à l'échelle des agriculteurs, la réception des mesures s'inscrit dans la continuité de leurs représentations et de leurs pratiques, ou si elle suscite des comportements et de nouvelles sources de légitimation de l'activité professionnelle qui traduisent d'éventuels processus de changement que l'échelle institutionnelle ne permet pas d'appréhender.

Producteur et citoyen, les deux pôles de la construction d'un rapport à l'environnement : approche comparative au niveau européen

La participation de l'exploitant agricole à un programme agri-environnemental est difficile à interpréter si l'on tente d'y voir un engagement motivé par autre chose que la seule quête d'une prime supplémentaire. Il va de soi qu'une attitude s'inscrivant dans une rationalité de type instrumental s'impose à l'observateur, qui se doit alors d'évaluer l'impact d'une campagne de sensibilisation accompagnant l'application des mesures (réunions, visites sur l'exploitation, etc.) et poussant à une transformation de l'engagement initial. Mais, au-delà du simple fait de la contractualisation, une logique sociale plus complexe peut se manifester, dans laquelle interfèrent des choix émanant du producteur, mais aussi du citoyen, confrontés à d'autres types d'enjeux issus de l'émergence de problèmes et de questions d'environnement.

Pour identifier la présence d'une telle logique, ou tout au moins pour valider l'hypothèse de son existence, nous avons effectué une enquête auprès d'une centaine d'exploitants par région européenne dont au minimum les deux tiers sont des participants. Cette perspective comparative entre deux types de population n'est pas exempte d'ambiguités, puisque le fait de ne pas participer est lui-même difficile à interpréter : il peut s'agir d'un refus, d'une méconnaissance des programmes ou d'une impossibilité pour un exploitant de s'engager en dehors d'une zone éligible. De surcroît, on ne peut sous-estimer les biais induits par la dynamique de sensibilisation impulsée par les programmes agri-environnementaux : notre intervention, parallèle à cette mobilisation, peut susciter chez les exploitants interrogés des « comportements stratégiques » dans un contexte poussant à la réponse justificatrice et « politiquement correcte ».

14. La Rhénanie-Palatinat au sud présente une forte participation (15 %), alors que dans la Basse Saxe, au Nord, la participation des agriculteurs est de 2 %. La Saxe, à l'est, est analysée à part.

Ces réserves méthodologiques faites, on voudrait cependant présenter quelques éléments de débat à partir des résultats de ces enquêtes. Chacun des pays occupe une position spécifique dans la grille d'interprétation proposée, mais cette dominante présentée sur le plan national n'est que l'expression de différences régionales dont nous nous ferons l'écho dans notre présentation¹⁵.

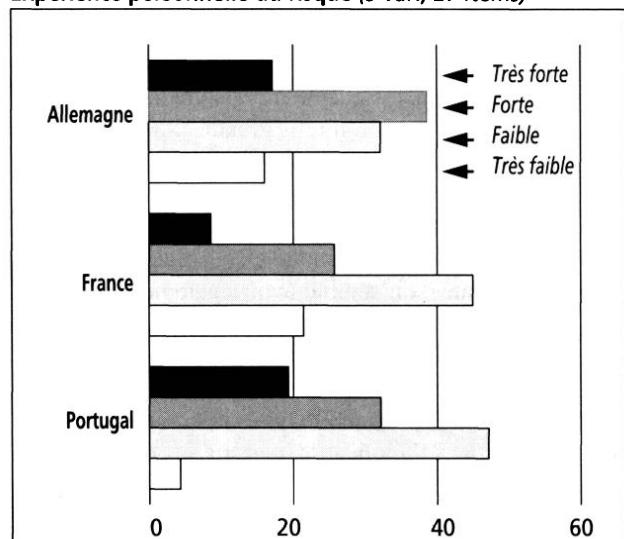
Les attitudes et les opinions des exploitants par rapport à l'environnement représentent deux niveaux de réalité qui ne concordent pas forcément : des pratiques peu agressives à l'égard du milieu naturel, par l'utilisation de techniques « douces » dans un système de production peu intensif, peuvent aller de pair avec le refus d'adhérer à une argumentation prônant la protection de la nature. Le schéma inverse est également possible. De telles discordances ne renvoient pas à un comportement irrationnel de l'agent social, mais à des situations particulières — locales et globales — au sein desquelles un individu tente de légitimer socialement son activité. Il est évident qu'une adéquation entre ces deux niveaux de réalité est tout aussi significative d'un certain rapport à l'environnement. Ce sont ces différentes combinaisons que nous avons tenté de décrire pour mieux saisir les logiques sociales organisant la relation, nécessairement complexe, des exploitants européens interrogés à l'égard de l'environnement.

Trois types d'éclairage ont permis d'alimenter une telle discussion : l'expérience des individus par rapport à des problèmes d'environnement, la place des pratiques agricoles susceptibles de ménager davantage le milieu naturel, les opinions sur l'agriculture et l'environnement que nous désignerons par « sensibilité environnementale ». Ces trois niveaux d'interprétation du rapport des agriculteurs à la question de l'environnement renvoient à l'hypothèse selon laquelle les exploitants agricoles construisent un tel rapport en partant de leur expérience de producteur (les deux premiers niveaux) mais aussi de citoyen (le troisième niveau). La relation au risque, qu'il soit naturel (sécheresse, érosion, etc.) ou technique (traitement des déchets par exemple), correspond à l'expérience la plus immédiate de l'agriculteur à l'égard de la question de l'environnement, puisqu'elle est un moment d'identification et de construction de cette question en problème. La place de certaines pratiques agricoles dans un système de production, comme l'utilisation des intrants chimiques, est également révélatrice d'une relation de l'agriculteur à la question de l'environnement en tant que contrainte pour le producteur. Mais celui-ci est aussi un individu qui interprète une telle expérience dans un contexte beaucoup plus large, allant de ses relations sociales les plus proches à ce qu'il perçoit de l'attente de la société à l'égard de l'activité agricole : le citoyen s'exprime dans une conception de son métier mais aussi dans la plus ou moins grande ouverture au projet de

société porté par la question de l'environnement. C'est donc sur un tel gradient que les différents exploitants européens interrogés ont été situés¹⁶.

Comme le montre le schéma suivant, la perception des problèmes d'environnement dans chacune des régions est très inégale. Certes, il ne s'agit nullement d'une mesure scientifique de tels problèmes, en l'occurrence l'érosion des sols, la pollution chimique, la sécheresse, etc. Il s'agit de la perception que l'exploitant a de tels problèmes sur son exploitation, perception qui peut, bien entendu, être plus vive chez certains et refoulée chez d'autres, selon la place accordée aux risques naturel et technique dans les pratiques de production et les conceptions du métier d'agriculteur.

Expérience personnelle du risque (9 var., 27 items)



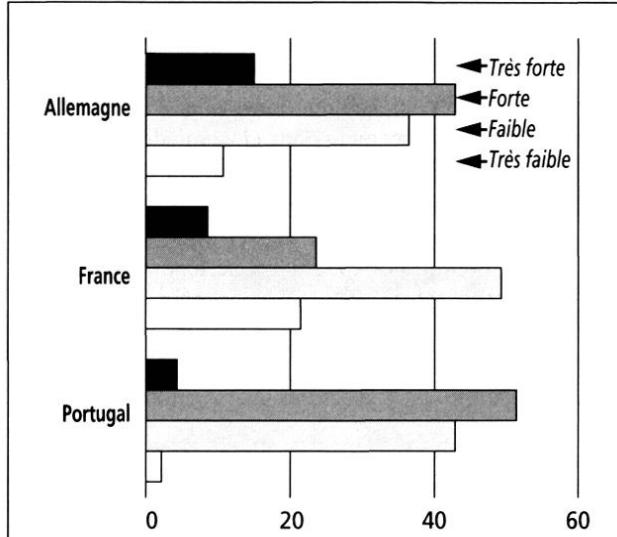
Les exploitants allemands apparaissent particulièrement confrontés à des problèmes d'environnement (essentiellement le Palatinat et dans une moindre mesure la Saxe en Allemagne de l'Est), à la différence des Français pour lesquels le risque technique ou « naturel » est moins présent. La répartition entre faible et fort au Portugal reflète la division nord/sud de l'échantillon : les exploitants du Tras-os-montes affirment, comme les exploitants français, rencontrer peu de problèmes environnementaux, alors que ceux de l'Alentejo apparaissent comme les exploitants ayant la plus grande expérience du risque environnemental, au travers de problèmes de sécheresse et d'érosion.

Les exploitants allemands se distinguent également par des pratiques agricoles susceptibles d'être moins nocives sur le plan environnemental (cf. schéma suivant), alors qu'à nouveau, les exploitants français sont les plus réservés en ce domaine, les exploitants portugais se situant dans la moyenne.

15. Les 666 exploitants interrogés dans les sept régions européennes ne représentent évidemment pas un échantillon représentatif des trois pays. La présentation de nos résultats sous un vocable national s'est imposée pour des raisons de lecture plus aisée, en particulier des schémas ; il va de soi qu'il ne s'agit pas d'une extrapolation qui, quelles que soient les précautions méthodologiques, est un objectif rarement atteint, là pas plus qu'ailleurs...

16. On aura compris que les résultats d'enquête présentés ici sont le produit d'une construction utilisant l'informatique pour traiter non pas une réponse à une question posée, mais plusieurs questions. Il s'agit à chaque fois d'un ensemble de variables représentant chacune une réponse et s'inscrivant dans une série de questions entrant dans une grille d'interprétation identique. Cumulées par traitement informatique, ces réponses peuvent être classées à partir d'une échelle représentant une adéquation plus ou moins forte à la logique organisant la série de questions retenues dans l'analyse.

Pratique « environnementale » (5 var., 15 items)



Ces données nationales occultent également des particularités régionales plus ou moins grandes : ainsi, en Allemagne, la Basse-Saxe puis le Palatinat sont des régions où les exploitants affichent des pratiques plutôt raisonnées pour l'utilisation des pesticides ou le recours à la fertilisation, à la différence notable de la Saxe (Est). Dans le Tras-os-Montes, on semble avoir également des pratiques moins agressives à l'égard du milieu naturel, alors qu'en Alentejo une majorité d'exploitants cherche à intensifier plus activement ses productions. Sur ce plan, les exploitants français, quelle que soit la région, sont les plus fervents dans l'application des engrains chimiques ou des pesticides¹⁷.

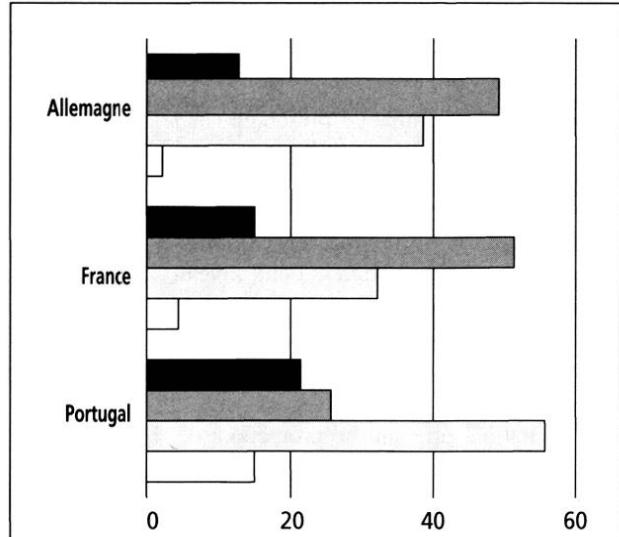
L'expérience de l'exploitant à l'égard du risque environnemental, associée à des pratiques plus ou moins respectueuses du milieu naturel, entre-t-elle en cohérence avec son opinion plus générale sur les questions d'environnement ? Il suffit de lire le schéma suivant qui rend compte d'une série d'opinions témoignant d'une plus ou moins grande sensibilité environnementale, pour comprendre combien la réponse à cette question est délicate.

Le contraste est, cette fois, important entre les pays du nord et le Portugal¹⁸, particulièrement en retrait sur ce plan. À nouveau, on doit tenir compte des différences régionales : la Bourgogne française apparaît comme la plus sensible aux opinions en faveur de l'environnement, alors qu'en Allemagne la Basse-Saxe devance sur ce plan le Palatinat. La région la plus réticente est de toute évidence l'Alentejo.

17. Le recours aux intrants est un indicateur qui peut être trompeur si l'on veut évaluer le degré d'agressivité d'une pratique à l'égard du milieu ; les travaux des agronomes ont montré que la ligne de partage entre les voies intensive et extensive n'était pas simple à tracer si l'on voulait prendre en compte l'ensemble des impacts sur un écosystème (Ministère de l'Agriculture, 1990). Nous n'avons retenu ici que le caractère plus ou moins systématique de tels usages des intrants chimiques dans un système de production.

18. Ainsi qu'en rend compte le rapport national sur le Portugal, de nombreux exploitants n'ont pu (ou voulu) répondre aux questions portant sur les opinions sur l'environnement. On peut y voir la manifestation d'un grand décalage entre la conceptualisation environnementale propre aux pays les plus développés et celle des pays du sud.

Sensibilité environnementale (32 var., 76 items)



Si l'on tente de faire converger ces trois éclairages sur le rapport des exploitants européens à l'environnement, on peut distinguer quatre attitudes combinant la perception des problèmes d'environnement et les pratiques sur l'exploitation. Chacune est plus ou moins représentative d'une configuration nationale ou régionale.

- La première renvoie à une *prise de risque* maximale, puisque sur l'exploitation cohabitent des pratiques plutôt agressives à l'égard du milieu et des perceptions de problèmes environnementaux (25,1 % de l'échantillon). L'Allemagne de l'Est, mais aussi l'Alentejo et, dans une moindre mesure, le Poitou présentent cette caractéristique. Dans un tel cas de figure, le choix productiviste semble fait dans toute son intensité, ce qui, bien entendu, va de pair avec une sensibilité environnementale particulièrement faible. On peut remarquer qu'une telle attitude se niche plutôt dans des régions à forte présence d'élevage¹⁹ et présentant une certaine marginalité à l'égard d'un modèle d'intensification des systèmes productifs, précisément des régions pour lesquelles un tel modèle reste d'autant plus une référence qu'il est difficilement accessible... Pour ces exploitants, l'environnement ne semble pas à l'ordre du jour.

- La seconde consiste à se situer en marge de l'enjeu environnemental dans la mesure où celui-ci touche à l'acte de production : ces exploitants sont peu perméables à la notion de risque environnemental, tout en ayant des pratiques assez peu respectueuses du milieu naturel (25,8 % de l'échantillon). Les deux régions françaises sont particulièrement représentatives de cette façon de se situer « *hors-jeu* » d'un rapport à l'environnement construit à partir de l'expérience de producteur. Mais cette réticence du producteur n'interdit pas qu'une part significative de ces exploitants français se dise prête à une prise en compte de l'environnement, démarche que nous avons donc qualifiée de « *citoyenne* »²⁰.

19. Hormis l'Alentejo. Mais la Saxe a d'importants troupeaux de bovins (viande et lait) et le Poitou est une grande région d'élevage ovin et caprin.

• La troisième manifeste une démarche empreinte d'une réelle *cohérence*, puisqu'elle associe des pratiques « douces » et peu de problèmes environnementaux (27,9 % de l'échantillon). Cette attitude domine chez les exploitants de la Basse-Saxe et de Tras-os-Montes, les premiers, à la différence des exploitants portugais, allant jusqu'au bout d'une telle cohérence puisqu'ils ont une opinion particulièrement favorable à l'environnement. On peut faire l'hypothèse que cette attitude s'inscrit dans une approche plutôt conservatrice de la question environnementale.

• La quatrième est typique de la *prise de conscience* de l'enjeu environnemental dans un contexte d'intensification productive : l'exploitant est confronté à des problèmes environnementaux et leur oppose des pratiques de plus en plus respectueuses des contraintes du milieu (21,2 % de l'échantillon). Une telle attitude est quasi majoritaire en Rhénanie-Palatinat, et est présente en Basse-Saxe comme en Alentejo. Cette prise de conscience, tributaire d'un choix supposant une prise de risque, se traduit logiquement dans une sensibilité environnementale plutôt forte. On est en droit de supposer que cette dernière, à la différence de l'attitude qualifiée de « cohérente » précédemment, s'exprime dans des termes assez novateurs. Mais ces deux attitudes ont en commun un mode de construction du rapport à la question environnementale qui tend à impliquer l'exploitant agricole aussi bien comme producteur que comme citoyen.

Le tableau suivant offre une vue schématique de comparaison du processus de construction d'un rapport à l'environnement dans les trois pays.

Mode de construction d'un rapport à l'environnement dans les trois pays

		France	Allemagne	Portugal
Du producteur	Expérience personnelle du risque	Non	Oui	Oui
	Présence ou intégration de pratiques « douces » sur l'exploitation	Non	Oui	Oui
Au citoyen	Sensibilité à la question de l'environnement	Oui	Oui	Non

Conclusion

Le rapprochement entre l'observation des dispositifs de gestion mis en place pour appliquer les mesures agri-environnementales et celle des formes d'engagement des individus dans les programmes permet d'identifier un décalage, certes inégal selon les configurations nationales, entre d'une part une relative continuité institutionnelle et de l'autre l'expression d'une attente individuelle. Si notre grille de lecture des rapports des exploitants agricoles à la question environnementale, à partir des positions allant du producteur au citoyen, a quelque pertinence, alors on peut

s'attendre à ce qu'à terme les formes de coordination en vue de la gestion des espaces ruraux soient remises en cause. Le lien entre les dispositifs de gestion et les processus à l'œuvre à l'échelle de l'expérience concrète des individus ne semble pas encore établi ; en ce sens, la question agri-environnementale n'a sans doute pas accompli ce qu'elle porte en elle comme mise en critique d'un mode de production agricole et de la gestion des territoires qui lui est associée.

Il va de soi que, malgré les limites de l'échantillon étudié, les relations entre les exploitants et la question agri-environnementale présentent un caractère propre à chacun des pays.

En France, la légitimité de la problématique agri-environnementale n'est pas encore tout à fait reconnue. Mais il est évident que le processus est largement engagé, en particulier sur le terrain idéologique : l'intégration de l'environnement dans le jeu social, en l'occurrence celui qui se déroule autour de l'activité agricole, mêle volontarisme et adhésion. Certes, le pari est davantage celui de la continuité que celui de la rupture ; mais il est tenté dans une période marquée par la remise en question d'une éthique professionnelle qui affecte de façon notable la légitimité de l'agriculture dans l'ensemble de la société (Billaud, 1996). Que l'exploitant apparaisse davantage impliqué comme citoyen que comme producteur confère à la question environnementale une certaine extériorité sur le plan professionnel ; mais en même temps, un tel processus de prise de conscience de l'enjeu environnemental indique que les agriculteurs ont particulièrement intériorisé l'enjeu de leur participation à une autre forme de développement.

En Allemagne, cette question dispose d'une légitimité telle que ce n'est pas son existence même qui est en cause, mais les modalités de son traitement social et politique. Si l'on fait fi de l'est du pays, il apparaît que même à l'ouest, deux types d'approches agri-environnementales coexistent. La première s'inscrit dans une modalité moins novatrice, appuyée sur la capacité des agriculteurs à faire valoir et reconnaître le maintien de systèmes de production plus traditionnels ; la seconde se rattache plutôt à ce que certains identifient comme un processus de « modernisation écologique » (Spaargaren, 1992), à savoir la recherche d'une alternative basée sur l'innovation technologique. Selon notre enquête, chacune de ces voies ne semble pas faire appel à la même sémantique environnementale (paysage/biodiversité) : il est probable que ce clivage latent renvoie à la dimension plus ou moins critique accordée à la question environnementale et donc à sa portée politique.

Au Portugal, on repère plus difficilement les traces d'une légitimité accordée à l'environnement. De toute évidence, alors que les problèmes d'environnement y sont également d'actualité, que les systèmes de production accordent une large place à des pratiques plus « douces », la question est ailleurs : les exploitants portugais sont conviés malgré eux à brûler les étapes d'un processus de développement qu'ils estiment devoir passer par l'intensification de leurs systèmes de production. Ceux qui ont fait un tel pas, en particulier au sud du pays, ne sont pas majo-

20. Une part non négligeable (25 sur 74) des exploitants de l'Allemagne de l'Est a une attitude de ce type ; faut-il l'interpréter dans le sens du cas français, ou bien faut-il y voir un comportement stratégique de soumission au modèle de l'ouest ?

ritairement prêts à la révision d'un tel choix, ceux qui n'en sont pas là n'imaginent pas que leur intégration dans l'agriculture européenne puisse emprunter une autre voie (Lamarche, 1996). En cela, le décalage avec les deux autres pays apparaît beaucoup plus important.

Les deux questionnements proposés ici et fondés sur une recherche empirique ont pour objectif d'ouvrir un débat sur l'enjeu représenté par la mise en œuvre d'une politique agri-environnementale dans le contexte européen : faut-il y voir l'amorce d'un nouveau mode de développement agricole, ou bien ne s'agit-il que d'un habillage préservant l'essentiel des objectifs de l'intensification de la

production agricole ? Compte tenu de la diversité des formations sociales agricoles, cette politique, emblématique de la réforme de la PAC, mais aussi timide et fortement imprégnée du contexte national de son application, est-elle susceptible d'engager l'agriculture européenne sur la voie de la durabilité (Landais, 1998), ou bien ne pourra-t-elle qu'entériner une diversité porteuse à terme d'une logique duale entre le nord et le sud de l'Europe ?

Jean-Paul BILLAUD • Sociologue, CNRS, Laboratoire *Dynamiques sociales et recomposition des espaces* (Ladyss)
Florence PINTON • Sociologue, enseignant-chercheur, Ladyss, Université Paris 10, Bat K, 92001 Nanterre

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Almeida J.-F. de. *Sobre a monografia rural*. Analise social, 1977, 52, 789-804.
- Alphandéry P. et Billaud J.-P. (eds.). *Cultiver la nature*. Études rurales, 1996, n° 141/142.
- Billaud J.-P. *Des dimensions nouvelles pour une identité sociale en question*. In : L'Europe et ses campagnes, Jollivet M., Eizner N., eds., Presses de Sciences Po, 1996, 109-131.
- Billaud J.-P., Pinton F. *Enquête sociologique sur les conditions de mise en place des mesures environnementales au sein de la Politique agricole commune*. Rapport national, CEE, 1996, 66 p.
- Billaud J.-P., Bruckmeier K., Patricio T., Pinton F. *Social construction of the rural environment – Europe and the national discourses in France, Germany and Portugal*. Zemedelska Ekonomika, 1996, 42, (1) : 1-10.
- Billaud J.-P., Bruckmeier K., Patricio T., Pinton F., Riegert C., Valada de Lima A. *Sociological enquiry into the conditions required for the success of the supporting environmental measures within the reforme of the Common Agricultural Policy*. Report final, May, European Commission, Directorate-general for Science, Research and Development, 1996, 236 p.
- Boisson J.-M., Buller H. *The response of the member States (France), the european environment and the CAP reform, policies and prospects for conservation*. In : CAB International, 1996, 150-131.
- Born M. *Die Entwicklung der deutschen Agrarlandschaft*. Darmstadt, 1989.
- Bruckmeier K. *Rurale Gesellschaften aus Kulturökologischer Perspektive*. In : B. Glaser, P. Teherani-Krönner, eds., Humanökologie und Kulturökologie. Opladen, 1992, 271-288.
- Deverre C. *Rare Birds and flocks. Agriculture and social legitimization of environmental protection*. In D. Symes, A.J. Jansen, eds, Agricultural Restructuring and rural change in Europe, Wageningen, 1994, 220-234.
- Duby G., Wallon A. (dir.). *Histoire de la France rurale*, Tome IV : de 1914 à nos jours ; La fin de la France paysanne, Paris, Le Seuil, 1976.
- Duclos D. *Les industriels et les risques pour l'environnement*. L'Harmattan, Paris, 1991.
- Heinze R., Voelzkow H. *Organizational problems for the German Farmers'Association and Alternative Policy Options*. In Sociol. Rur., 1993, XXXII, n° 1, 25-41.
- Hepburn I., Weins C. *Implementation of the agri-environmental regulation in Germany*. Studies in European Agriculture And Environment Policy, n° 3, éd. RSPB and Birdlife international European Agricultural Task Force, 1993.
- Jollivet M. ed. *Vers un rural post-industriel*. L'Harmattan, 1997, 371 p.
- Katalyse. *Sociological enquiry into the conditions required for the success of the supporting environmental measures within the reforme of the Common Agricultural Policy*. Cases studies from France, Germany and Portugal, 26 p. Cologne and Brussels, 1995.
- Lamarche H. *Europe du nord, Europe du sud : le chassé-croisé de la course à l'intensification*. In L'Europe et ses campagnes, Jollivet M., Eizner N., eds. Presses de Sciences Po, 1996, 77-98.
- Landais E. *Agriculture durable et nouveau contrat social*. Courrier de l'environnement, INRA, 1998, n° 33, 5-22.
- Mansinho M.I., Schimdt L. *A emergencia do ambiente nas sciencias sociais : analise de um inventario bibliografico*. Analise Social, 1994, 125.
- Mathieu N., Jollivet M. (eds.). *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*. L'Harmattan, 1989.
- Ministère de l'agriculture et de la forêt (DERF). *L'intensification : une forme de modernisation*. Séminaire des 23 et 24 octobre 1990.
- Mormont M., Mougenot C. *Sciences sociales et environnement. Approches et conceptualisations*. Rapport de recherche, FUL, 1993.
- Moulin A. *Les paysans dans la société française de la révolution à nos jours*. Seuil, Paris, 1988, 316 p.
- Spaargaren G., Mol A.P.J. *Sociology, environment and modernity. Toward a theory of ecological modernization*. Society and Natural Resources, 1992, 5, n° 4.
- Viard J. *Le tiers espace – essai sur la nature*. Paris, Méridiens-Kliencksieck, 1990, 152 p.